

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ADARA (Part AC) ISIN : FR0010637488

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre d'une gestion diversifiée, l'objectif d'ADARA est d'offrir une performance nette de frais, supérieure à l'indice synthétique 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) et 50% €str capitalisé sur la durée de placement recommandée (5 ans minimum).

Le portefeuille est investi sur toutes classes d'actifs (actions, taux). La gestion est discrétionnaire au niveau des secteurs d'activités, des zones géographiques et de la taille des capitalisations boursières.

Le FCP étant éligible au PEA, il est investi en permanence à hauteur minimum de 75% de l'actif en actions de l'Union Européenne, Islande et Norvège ; l'investissement en actions de petites capitalisations (inférieur à 500 millions d'euros - y compris marché Euronext Growth) est limité à 20% de l'actif. L'exposition au risque actions est comprise entre 45% et 100%, via la détention de titres en direct et d'OPCVM/FIA.

Le FCP peut être exposé à hauteur maximum de 25% en instruments de taux, sans contrainte de répartition dette publique / dette privée, y compris dans des pays émergents. Les émissions sont Investment Grade, soit de notation minimum BBB- (Fitch, S&P) ou Baa3 (Moody's) et dans la limite de 20% en titres High Yield (spéculatifs) de notation inférieure ou non notés ; AMPEGEST mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -2 et 10. ADARA est investi en OPCVM de 0% à 100%, ainsi qu'en FIA

de 0% à 30% ; ces OPC sont de droit français ou européen, de toutes classifications. Le processus d'investissement se fait tout d'abord selon une approche « top down » définie en fonction de l'analyse macro-économique des cycles, incluant le niveau des liquidités dans l'économie, la croissance économique, le partage de la valeur ajoutée et l'appétence au risque des investisseurs. La gestion détermine alors le degré d'exposition à chaque classe d'actifs et la diversification sectorielle. Ce processus est ensuite complété par une approche « bottom up », c'est-à-dire une sélection d'OPCVM/FIA au cas par cas, au sein des secteurs précédemment sélectionnés, fondée sur une analyse fondamentale de leur objectif de gestion. Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers dérivés sur des marchés réglementés ou organisés dans un but de couverture ou d'exposition des risques actions et taux, et de change, en vue d'atteindre son objectif de gestion. Le FCP capitalise ses revenus et plus ou moins-values réalisées.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque vendredi à 12 heures (J), sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions internationaux.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : Le FCP peut être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités ou en titres spéculatifs (haut rendement) qui présentent un risque accru de défaillance. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

	2,13%
Frais courants	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants intègrent les frais de gestion, de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à cet OPCVM.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

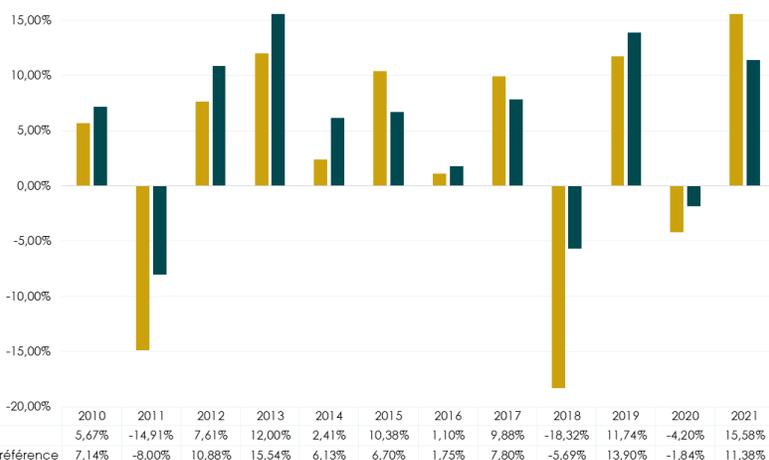
Commission de performance	15% TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de l'indice composite 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) +50% €str capitalisé avec high on high Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 0.66 %
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.amplegest.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en comparant la performance du Fonds et la performance de son indice de référence. Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière valorisation du Fonds du mois de clôture. Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payable à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'Actif de référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Modalités de calcul de commission de surperformance » du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSÉES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 18/07/2008
Devisé de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Le 01/01/2021, le FCP a changé d'indice de référence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès d'AMPLEGEST

50, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél : 01 40 67 08 40 – www.amplegest.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de la société de gestion AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

AMPLEGEST est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.amplegest.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite. Elles comprennent une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, L'attribution des rémunérations est de la responsabilité du Directoire sous la supervision du Conseil de Surveillance.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/11/2022.